



Association  
Maïouri Nature Guyane  
2 Rue Constant Chlore

97310 KOUROU

[maïouri.nature@gmail.com](mailto:maïouri.nature@gmail.com)

lundi 15 juin 2009  
Monsieur le Commissaire enquêteur  
Monsieur Kai Joaquim VOGT  
Annexe Mairie de Saül  
1057 Route de Baduel

97300 CAYENNE

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Le projet Rexma sur la crique Limonade doit tout simplement être retiré, au regard des enjeux écologiques et environnementaux, sociétaux, démocratiques, et même économiques.

Lors de la dernière réunion du SDOM (Schéma Départemental des Opérations Minières) , du 17 février 2009, la zone de ce PER (Permis d'exploration) de la crique Limonade a été exclue des espaces envisageables pour les activités minières.

En effet tous ont admis le trésor constitué par la biodiversité exceptionnelle de cette zone.

Alors pourquoi proposer ce projet à l'encontre même du SDOM?

De plus, ce projet se trouve au sein de la zone de libre adhésion du Parc Amazonien de Guyane, à quelques kilomètres seulement du bourg de Saül, et très proche aussi de la zone de cœur de ce Parc.

La charte de ce Parc n'est pas encore finalisée, par conséquent, proposer à un minier de continuer une quelconque activité dans cette zone est un non sens. Les acteurs de ce Parc n'ont pas encore exprimé ce qu'il convient de faire avec ces activités, (rappelons-le, parmi les plus polluantes du monde ... !).

Ceci devrait donc suspendre toute enquête Publique.

En effet, une fois la destruction de ces écosystèmes, de ces trésors de biodiversité pour l'essentiel très mal connus, une fois les bulldozers passés, nous aurions beau jeu de vouloir revenir en arrière ... !

Cette région du Parc de Guyane est un formidable atout pour le développement d'une activité durable autour du tourisme par exemple, autrement pérenne et pourvoyeuse d'emplois locaux.

Les activités minières, nul ne peut le contester, profitent à quelques-uns seulement malgré les déclarations mensongères de ces puissants lobbies.

Ces activités sont polluantes, non durables, destructrices à jamais d'un espace exceptionnel appartenant à nous tous.

Vouloir nous faire croire que l'orpaillage légal aurait comme effet induit direct la disparition des illégaux est une conjecture jamais vérifiée sur le terrain.

Les nombreux procès-verbaux de gendarmerie sont bien là pour prouver le contraire.

La présence d'illégaux ne justifie pas la présence de légaux. Comparaison n'est pas raison.

De nombreuses associations, des élus du peuple en Guyane (Conseil Régional , Conseil Général, le député de la première circonscription, Mme Taubira), de nombreux partis politiques locaux, (Verts Guyane, Parti Socialiste Guyanais, d'autres encore), et même la décision du SDOM, tous se sont exprimés de façon très claire contre ce projet.

Cette expression unanime, devrait l'emporter !

La raison du principe élémentaire de précaution devrait primer !

L'association Maïouri Nature Guyane est fermement opposée à ce projet de mine d'or sur la crique Limonade.

Nous vous prions, Monsieur le Commissaire enquêteur, de bien vouloir recevoir nos salutations distinguées,

Association  
Maïouri Nature Guyane